

**Prévoyance Vieillesse 2020: Travail.Suisse met en garde contre la mise en miettes**

**La commission sociale du Conseil nationale (CSS-CN) discute depuis aujourd’hui jusqu’à vendredi de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. Cette séance est déterminante : si la commission jette les décisions du Conseil des Etats aux orties et introduit d’autres péjorations au projet, la réforme de la prévoyance va droit dans le mur. Travail.Suisse, l’organisation faîtière indépendante des travailleurs et des travailleuses, met en garde contre la mise en miettes programmée si les tenants de la ligne dure de l’UDC et du PLR arrivent à s’imposer.**

Les décisions du Conseil des Etats sur la réforme de la prévoyance vieillesse étaient déjà des pilules amères à avaler pour la population. Selon Matthias Kuert Killer, responsable de la politique sociale chez Travail.Suisse : « Aujourd’hui, c’est une véritable mise en miettes qui menace au sein du Conseil national dominé par les rangs bourgeois ». Les signaux montrent clairement un démantèlement drastique supplémentaire.

Dans le catalogue des mesures à la disposition des membres de la commission, on trouve l’augmentation de l’âge de la retraite des femmes sans aucune compensation dans l’AVS, un âge de la retraite automatique à 67 ans pour tous au cas où la fortune des avoirs de l’AVS diminue, la suppression des suppléments de rente AVS décidées par le Conseil des Etats et la radiation du déplafonnement des rentes AVS pour les couples mariés ou encore la réduction des rentes de veuves. En outre, d’autres réductions menacent, comme les mesures de compensation en cas de réduction du taux minimum de conversion dans le deuxième pilier et le renoncement à toute règle pour limiter les gains des sociétés d’assurance vie orientées sur le profit. « Nous craignons de voir à quoi ressemblera le paquet amputé de la commission sociale du Conseil national » ajoute Kuert Killer.

Il est évident qu’avec ces mesures, la promesse d’ „aucune diminution des rentes“ ne pourra être tenue. Aussi sûrement que menace l’augmentation générale de l’âge de la retraite à 67 ans, le référendum contre un tel paquet sera lancé et gagné. Car « la population ne se laisse pas arnaquer dans la prévoyance professionnelle », Kuert Killer en est convaincu. La CSSS-CN risque ainsi une mise en miettes de la réforme de la prévoyance vieillesse. Cela n’est pas digne d’une politique responsable et prévoyante, c’est pourquoi Travail.Suisse appelle la commission sociale concernée à prendre ses responsabilités et à éviter une telle mise en miettes.

Pour plus d‘informations:

Matthias Kuert Killer, Responsable de la politique sociale Travail.Suisse, Tél. 031 370 21 11, Portable : 079 777 24 69